

Délégation de Service Public – Procédure simplifiée « Gérance de l'épicerie »

CAHIER DES CHARGES

L'épicerie, située sur la Place des Commerces et voisine de trois autres commerces (restaurant, location de ski, boulangerie-pâtisserie), est desservie par un parking public en bordure de la RN 20.

Engagée pour le maintien des services de proximité, la commune met à disposition du preneur un local de vente d'une surface de 100 m², une réserve de 40 m² ainsi que les mobiliers de présentation (rayonnage et présentoirs), de conservation (armoires positive et négative) et de vente de l'épicerie (caisse enregistreuse, rôtière, machine à café, trancheuse, four).

1) Caractéristiques essentielles du service et de l'équipement

Le délégataire aura pour mission d'assurer :

- la gérance de l'épicerie,
- la gestion d'un rayon presse et jeux,
- la vente du pain les jours de fermeture de la boulangerie (fermeture hebdomadaire et congés)
- l'entretien (partagé avec les autres commerçants) des W.C. publics de la place des Commerces.

Le délégataire aura la liberté de développer et de diversifier l'activité, à condition de ne pas concurrencer les commerces voisins.

Le délégataire aura à sa charge le fonctionnement, l'entretien de l'immeuble et des matériels concernés. Il est responsable de la gestion du magasin, en assure tous les risques commerciaux et juridiques et contracte toutes les assurances nécessaires.

Possibilité d'un logement de type F3 à proximité, location exclusivement réservée à l'exploitant de l'épicerie.

2) Durée du contrat

La délégation peut être conclue sans délai et pour une durée de 3 ans à compter de la signature du contrat.

3) Conditions financières

Le délégataire versera à la commune une somme fixe et forfaitaire annuelle de 5 400 €, indexée sur l'indice des prix de la construction,

Le délégataire fournira à la commune tous les éléments d'information que celle-ci souhaitera, et un compte de résultats annuel certifié par un expert-comptable.

Le preneur s'engage à permettre toute vérification par un représentant de la commune, tant sur les lieux qu'au travers des livres de comptabilité.

4) Présentation et contenu des candidatures

- Lettre de candidature signée, curriculum vitae et note de motivation sur les conditions dans lesquelles le candidat entend mener à bien l'exploitation du service.
- Tous les éléments permettant d'évaluer les compétences du candidat, toute information portant sur l'expérience professionnelle dans le domaine concerné, ou, à défaut, donnant tous les éléments de nature à juger des aptitudes et motivations pour assurer la gestion professionnelle et financière d'un commerce.
- Dossier de présentation faisant ressortir les moyens envisagés pour assurer le service, les références pour des prestations de nature comparable.
- Les candidatures seront rédigées en langue française.

5) Critères de sélection des candidatures et leur pondération

Coef.

Les candidats seront sélectionnés selon les critères suivants :

- | | |
|--|----|
| ➤ Capacités professionnelles et financières d'exploiter le service public (expérience professionnelle, solvabilité, moyens humains et matériels) | 60 |
| ➤ Qualité du projet | 40 |

6) Modalités de remise des offres :

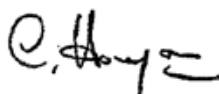
Les offres seront envoyées par pli en RAR ou remis contre récépissé de dépôt, avant le 1^{er} octobre 2024 à 17 heures, à :

MAIRIE – Place Carolane – 66760 LATOUR DE CAROL

L'enveloppe portera la mention « *Délégation de service public pour l'épicerie de Latour de Carol – Ne pas ouvrir* ».

Fait à Latour de Carol, le 2 septembre 2024.

Le Maire,



Cécile HOUYAU.

